previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

Rapport de gestion 2015

Table des matières

Chiffres clés 5

Editorial 6

Rapport annuel 8

Bilan 18

Compte d'exploitation 19

Rapport de vérification de l'organe de révision 20

Organisation 22

Chiffres clés

	2015	2014	2013
Nombre d'assurés actifs	4'593	4'359	4'201
Nombre de bénéficiaires de rentes	897	845	797
Nombre d'employeurs affiliés	77	78	78
Total de l'actif (en millions de francs)	824	800	732
Performance (en %)	0.2	7.4	8.2
Degré de couverture (en %)	103.8	106.3	104.8
Frais de gestion par assuré (en francs)	185	193	191
Frais de gestion de la fortune (en % du total de l'actif)	0.38	0.36	0.44
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels des assurés cotisants (en %)	1.75	1.75	1.5

Editorial

Chère assurée, Cher assuré,

Les marchés financiers ont connu de fortes variations durant l'année 2015 poussant les institutions de prévoyance à prendre plus de risques pour maintenir leur objectif de rendement. Les taux d'intérêt du marché, déjà modiques, ont été davantage abaissés suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'abandonner le taux plancher face à l'euro. Les catégories sans risque traditionnelles, telles que les liquidités et les obligations, ont alors été délaissées au profit des actions et des placements alternatifs, plus risqués. Cette même décision a péjoré l'économie domestique et a incité à investir à l'étranger dans un contexte tendu par un pétrole bas et par la crise chinoise. L'immobilier devenait ainsi encore plus attractif mais la demande accrue surévaluait les titres et les biens sur le marché.

Dans cet environnement difficile, notre fonds a dégagé une performance de 0.23 %, inférieure aux indices (Crédit Suisse : 0.95 %, UBS : 0.86 % et Enquête Swisscanto : 1.13 %). Les liquidités n'ont pas été grevées d'intérêts négatifs. Les titres en francs suisses et l'immobilier ont été particulièrement porteurs tandis que les cours des devises péjoraient les résultats à l'étranger.

Partant d'une situation financière juste satisfaisante et d'un rendement nécessaire de 2.3 %, le Conseil de fondation a décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 1.75 % sur l'ensemble de l'avoir de vieillesse en 2015. Avec un indice des prix à la consommation de -1.1 %, les rentes en cours n'ont pas été indexées.

Ainsi, au 31 décembre 2015, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 3.8 % du total des engagements, soit un degré de couverture de 103.8 %. La situation financière et technique du fonds est donc toujours satisfaisante mais la vigilance reste de rigueur, notamment si la conjoncture actuelle de taux d'intérêt bas perdure.

Le Conseil de fondation remercie les affiliés, assurés et pensionnés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.

Jean-Claude Pittet
Président du Conseil
de fondation

Sébastien Cottreau
Gérant

Rapport annuel

Affiliés

A la fin de l'exercice 2015, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 77 (78 en 2014).

Assurés et bénéficiaires de rentes

Le nombre des **assurés actifs** est passé de 4'359 au 31 décembre 2014 à 4'593 au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 5.4 % de l'effectif.

Répartition des assurés

	31.12.2015		31.12.2014	
	Nombre	**Age moyen**	**Nombre**	**Age moyen**
Hommes	1'346	43.4 ans	1'270	43.6 ans
Femmes	3'247	40.5 ans	3'089	40.6 ans
Total	**4'593**	**41.3 ans**	**4'359**	**41.5 ans**

Quant à l'effectif des bénéficiaires de rentes, il est le suivant :
Répartition des bénéficiaires de rentes

	31.12.2015	31.12.2014
Retraités (dont pont AVS)	707 (74)	658 (83)
Enfants de retraités	18	13
Conjoints survivants	63	61
Orphelins	16	14
Invalides	74	76
Enfants d'invalides	19	23
Total	**897**	**845**

Evolution des effectifs

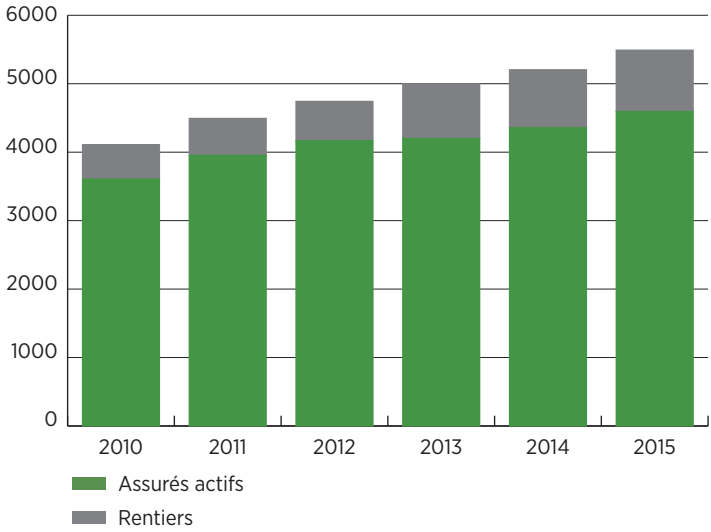

Cotisations

L'encaissement des cotisations a progressé de 6.1% durant l'exercice 2015 et s'est élevé à Fr. **49'598'968.–** (Fr. 46'729'430.– en 2014) pour un total de salaires assurés de Fr. **256.3 mios** (Fr. 245.4 mios en 2014).

Cotisations encaissées

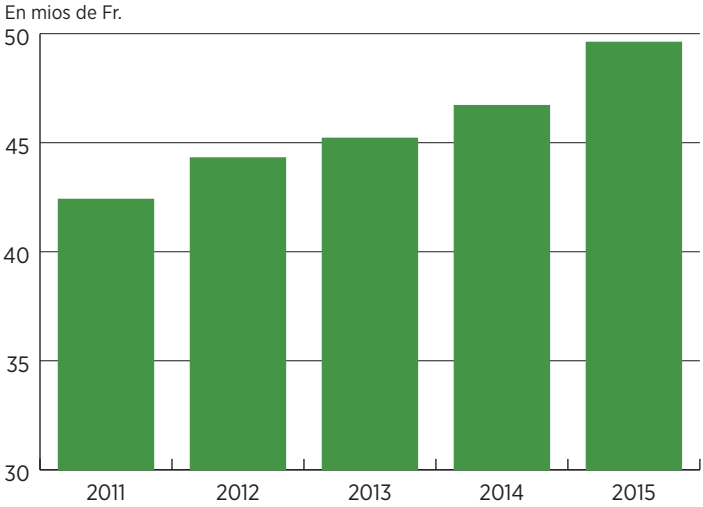

Engagements actuariels

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **Fr. 456'470'430.–** au 31 décembre 2015 et à Fr. 433'647'940.– au 31 décembre 2014, soit en augmentation de 5.3 %.

En 2015, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.75 %. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire.

b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2015 avec les bases techniques LPP 2010 3 %, se composent de :

		31.12.2015 Fr.	31.12.2014 Fr.
Vieillesse	Retraités	242'224'354	228'715'210
	Rente pont	1'317'326	1'169'512
	Enfants de retraités	526'436	402'930
Survivants	Conjoints survivants	12'755'665	12'836'573
	Orphelins	860'566	788'246
Invalides	Invalides	12'831'651	12'370'583
	Enfants d'invalides	308'342	289'548
Total		**270'824'340**	**256'572'602**

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à **Fr. 6'695'000.–** au 31 décembre 2015 (Fr. 5'078'000.– au 31 décembre 2014).

b) Provision pour paiement futur des rentes

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion plus élevés que les taux de conversion techniques. Au 31 décembre 2015, elle s'élève à **Fr. 39'844'000.–** (Fr. 37'727'000.– au 31 décembre 2014).

c) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

Au 31 décembre 2015, elle s'élève à **Fr. 6'560'000.–** (Fr. 6'449'000.– au 31 décembre 2014).

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

Situation financière du fonds – Degré de couverture

La performance en 2015 n'a pas couvert le besoin d'intérêt. Ainsi, le degré de couverture est passé de 106.3 % au 31 décembre 2014 à **103.8 %** au 31 décembre 2015 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 3.8 % des engagements au 31 décembre 2015. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance, l'objectif étant de disposer d'une réserve de 17.5 % des engagements.

Evolution du degré de couverture

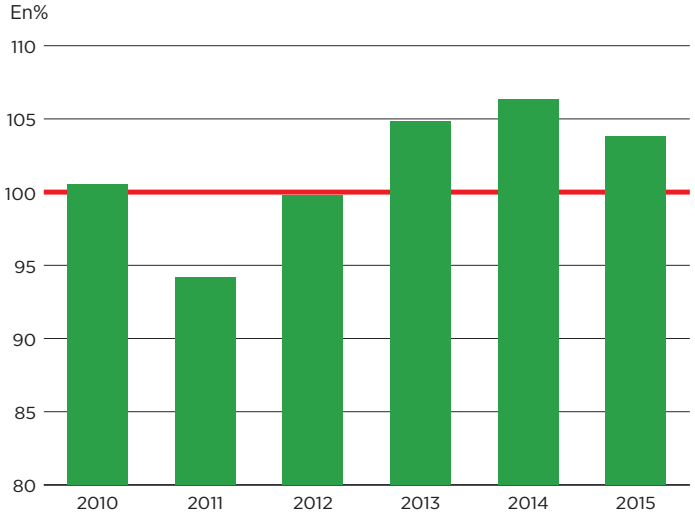

Placements et performance

Dans un contexte difficile de taux de bas, la performance sur les placements réalisée par les institutions de prévoyance a été modeste en 2015. La performance enregistrée par le fonds s'est montée à 0.23 %, ce qui est inférieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses (IPS) qui se situe pour l'année 2015 à 1.13 % *(source : enquête Swisscanto sur les caisses de pension).*

		Univers de comparaison			
Performance du fonds		Moyenne IPS		Indice Pictet LPP–40	
2015	2014	2015	2014	2015	2014
0.23 %	7.4 %	1.13 %	7.31 %	0.98 %	10.77 %

Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placement ou des fondations de placement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion Sàrl à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

Les mandats et participations du fonds portent sur des catégories de placement propres. Les principes de gestion des mandats de gestion externes (gestionnaires de fortune) sont définis dans les mandats. Ils garantissent le respect de la stratégie de placement du fonds. Dans les limites des principes fixés, les gestionnaires de fortune choisissent librement les titres dans lesquels ils désirent investir. Les placements immobiliers directs et les investissements alternatifs sont approuvés par le Conseil de fondation et les placements immobiliers indirects par la commission immobilière.

La répartition des placements est la suivante (en francs)

	31.12.2015		31.12.2014		Stratégie de placements
	Fr	%	Fr	%	%
Liquidités	27'706'216	3.4	33'824'149	4.2	2.0
Obligations et créances en CHF	155'886'488	19.0	154'071'028	19.3	19.0
Obligations en monnaies étrangères	98'326'707	12.0	97'261'758	12.2	12.0
Obligations convertibles	47'964'798	5.8	37'810'752	4.7	5.0
Actions suisses	136'106'997	16.5	128'862'956	16.1	15.0
Actions étrangères	98'088'898	11.9	89'064'431	11.2	11.0
Actions marchés émergents	21'369'977	2.6	25'078'956	3.1	3.0
Hypothèques	24'511'405	3.0	27'149'596	3.4	4.0
Immobilier direct	132'519'134	16.1	123'943'600	15.5	18.0
Immobilier indirect	64'831'287	7.9	53'272'538	6.7	7.0
Matières premières	12'434'762	1.5	23'123'048	2.9	4.0
Autres placements alternatifs	2'860'208	0.3	5'146'385	0.7	0.0
Total	**822'606'877**	**100.0**	**798'609'197**	**100.0**	**100.0**

Répartition des placements au 31.12.2015 (en %)

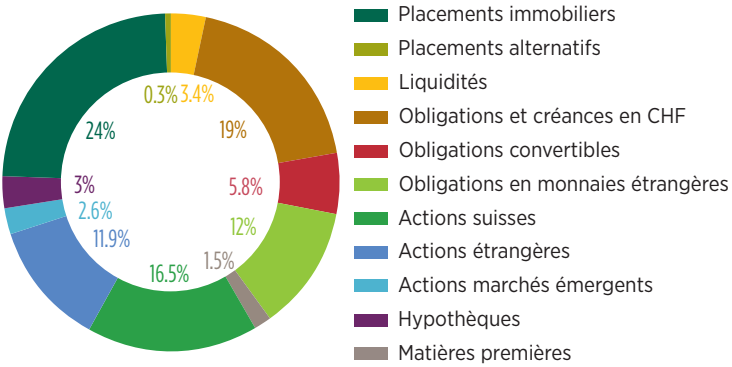

Frais de gestion de fortune

Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle concernant l'indication des frais de gestion de la fortune sont applicables depuis l'exercice 2013. Elles obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs. Visant à améliorer la transparence, ce nouveau système qui augmente à la fois les frais de gestion de fortune et le résultat brut des placements n'a aucune incidence sur le résultat net des placements. Ainsi les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 2,995 mios, soit **0.38 %** des placements transparents en matière de frais en 2015 (Fr. 2,709 mios ou 0.36 % des placements en 2014). Le taux de transparence en matière de frais s'élevant respectivement à 96.80 % et 95.22 %.

Frais d'administration

Les frais d'administration 2015 se sont élevés à **Fr. 185.–** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), contre Fr. 193.– en 2014. Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 331.–. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

Bilan résumé

ACTIF	31.12.2015 Fr.	31.12.2014 Fr.
Placements	**822'606'876.71**	**798'609'196.61**
Liquidités	27'706'216.09	33'824'148.81
Obligations et créances en francs suisses	203'851'286.33	191'881'779.92
Obligations en monnaies étrangères	98'326'706.33	97'261'757.57
Actions suisses	136'106'997.18	128'862'955.63
Actions étrangères	119'458'875.01	114'143'387.82
Hypothèques	24'511'405.43	27'149'596.05
Placements immobiliers	197'350'420.92	177'216'137.74
Autres placements alternatifs	15'294'969.42	28'269'433.07
Compte de régularisation actif	**1'617'324.25**	**939'639.08**
Total de l'actif	**824'224'200.96**	**799'548'835.69**
PASSIF		
Engagements	**13'341'936.34**	**13'044'918.12**
Prestations de libre passage et rentes	12'173'651.45	11'901'333.70
Autres dettes	1'168'284.89	1'143'584.42
Compte de régularisation passif	**441'770.10**	**226'003.50**
Provisions non techniques	**348'000.00**	**348'000.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**780'393'770.75**	**739'474'542.70**
Capital de prévoyance des assurés actifs	456'470'430.75	433'647'940.70
Capital de prévoyance des rentiers	270'824'340.00	256'572'602.00
Provisions techniques	53'099'000.00	49'254'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	**29'698'723.77**	**46'455'371.37**
Fonds libres	**0.00**	**0.00**
Total du passif	**824'224'200.96**	**799'548'835.69**

Compte d'exploitation résumé

	2015 Fr.	2014 Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	51'048'839.65	47'885'161.10
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	22'181'238.95	19'232'332.15
Rentes réglementaires	-20'238'483.60	-19'215'490.40
Prestations en capital	-3'571'078.30	-4'051'267.05
Prestations de sortie et versements anticipés	-26'158'685.30	-27'635'270.60
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-40'919'228.05	-55'324'163.15
Charges d'assurance	-142'780.00	-136'410.00
Résultat net de l'activité de prévoyance	**-17'800'176.65**	**-39'245'107.95**
Résultat net des placements	2'080'726.34	54'405'954.44
Mouvements des provisions non techniques	0.00	-348'000.00
Autres produits et frais	-23'468.15	-18'848.25
Frais d'administration	-1'013'729.14	-1'005'520.52
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	**-16'756'647.60**	**13'788'477.72**
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	16'756'647.60	-13'788'477.72
Excédent	**0.00**	**0.00**

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de
Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social
Paudex

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

BfB

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2016

BfB Fidam révision SA

Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

Organisation

Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation, conformément au sens des articles 80ss du code civil suisse, 331ss du code des obligations ainsi que des articles 48 alinéa 2 et 49 alinéa 2 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Le fonds participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300 167.

Organes

Conseil de fondation (état au 31 décembre 2015)

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation,** dont la composition est la suivante :

Représentants des employeurs (affiliés)

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, CI
M. Jean-Claude PITTET, président, CPM
Mme Nicole RAMELET, CI
M. Jean-Edgar RODONDI, CE
M. Jean-Marc ROETHLISBERGER, CPM
Mme Claudine WYSSA, vice-présidente, CE

Représentants des assurés

M. Martin BOEHLER, CPM
M. Gilbert CAVIN, vice-président, CPM
M. Christian JORDAN, CE
Mme Valérie LOPEZ, CI
Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE
M. Pierre ZAPF, CI

CPM = membre de la commission des placements mobiliers
CI = membre de la commission des placements immobiliers
CE = membre de la commission des études

Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

La gérance du fonds est assumée par le Centre Patronal, Paudex.
L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société prevanto SA, Pully.
Le contrôleur financier est la société PPCmetrics SA, Nyon.
L'expert immobilier est Immogestion Sàrl, Paudex.
L'organe de révision est la société BfB Fidam révision SA, Renens.
La surveillance est assurée par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

previva | fonds de prévoyance des professionnels du travail social

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45
Fax 058 796 33 11

info@previva.ch
CCP 10-11680-8